

A.F

**Société par Actions Simplifiée unipersonnelle**  
**au capital de 100,00 euros**  
**Siège social : 11 rue du Tilleul argenté - 64600 ANGLET**  
**En cours d'immatriculation**

---

**PROCÈS VERBAL DE DÉCISION D'ACTIONNAIRE UNIQUE**  
**DU 10 AVRIL 2024**

---

**Monsieur Alexandre FLAMENT**, actionnaire unique, demeurant 11 Rue du Tilleul Argenté à ANGLET (64600), a pris les décisions suivantes :

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du Président de la Société
2. Pouvoirs pour les formalités légales
3. Questions diverses éventuelles

**RESOLUTION n° 1 - Nomination du Président**

L'actionnaire unique, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par les Statuts :

**Monsieur Alexandre FLAMENT**, de nationalité française, né le 24 mars 1990 à BAYONNE (64100), demeurant 11 Rue du Tilleul Argenté à ANGLET (64600), en tant que Président pour une durée indéterminée.

**Monsieur Alexandre FLAMENT** exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

**Monsieur Alexandre FLAMENT** a fait savoir par avance qu'il acceptait ses fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

AF

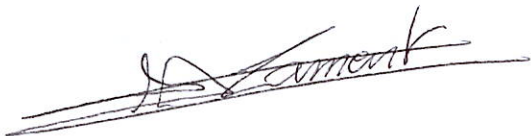
## **RESOLUTION n° 2 - Pouvoirs - Formalités**

L'actionnaire unique, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour exécuter les formalités nécessitées par les décisions adoptées, ce pouvoir étant étendu à la certification de toutes copies de documents originaux signés par le Président.

\*\*\*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Actionnaire unique et Président de la Société, pour acceptation de ses fonctions.

**Monsieur Alexandre FLAMENT**

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'A. Flament', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'A' and a long, sweeping underline.